

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an

N° 492

Prix de l'abonnement: 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2.

Sept. 2007

Il est plus que jamais nécessaire de lutter contre l'invasion de mots anglais inutiles, imposés par le snobisme et le pédantisme. Contre cette immigration sauvage de mots étrangers, n'y aurait-il pas un «seuil d'intolérance»?

## Aiguière

«L'aiguière d'argent trône à nouveau sur les bords du Léman» titrait fièrement un quotidien lausannois à l'occasion de la remise de ce trophée à l'équipage du voilier *Alinghi*.

Le mot *aiguière* (qu'il faut prononcer comme «aiguiser» et non comme «aiguiller») désigne une sorte de vase à panse galbée munie d'une anse et d'un bec et destiné à l'origine à contenir de l'eau. «*Une belle esclave verse de l'eau d'une aiguière d'or sur un bassin d'argent et donne à laver à Ulysse*» (Fénelon).

Considérée aujourd'hui comme vase d'ornement ou objet d'art offert en trophée au vainqueur d'une compétition sportive.

(*Défense du français*, n° 492, sept. 2007)

## Barbecue

*Barbecue* (*cue* se prononce *kiou*) est un mot anglo-américain emprunté à l'hispano-américain *barbacoa* «barbaque» et mentionné dès 1954. Il désigne le *brasero* et, par métonymie, la *grillade* faite sur cet appareil ainsi que le repas organisé en plein air.

En termes français: méchoui, grillade, rôtissoire, braisier ou brasera (Savoie) ou tout simplement la *broche* qui nous est si familière.

(*Défense du français*, n° 492, sept. 2007)

## «Cranberry»

Un abonné se dit choqué de l'utilisation de cet anglicisme par le présentateur d'une émission télévisée. Ce terme a, paraît-il, la faveur des industries laitières, qui proposent des yaourts au *cranberry*, de préférence au mot français *canneberge*.

La *canneberge* (ou myrtille des marais; *atoca* au Québec) est un arbrisseau poussant dans les marais et tourbières des régions froides, portant des petites baies au goût acidulé. «*Après avoir fait un repas de racines de canneberges, la voyageuse reprit sa route*» (Chateaubriand).

Les raisons mercantiles qui poussent les commerçants à préférer le terme anglais au français se justifient d'autant moins que *cranberry* n'a encore été adopté par aucun dictionnaire de langue française.

(*Défense du français*, n° 492, sept. 2007)

## Dépareiller / Déparer

L'article d'un quotidien vaudois évoque le risque de «dépareiller la beauté du site» par la construction controversée d'un immeuble.

Il y a confusion évidente entre *dépareiller* et *déparer*.

*Dépareiller* c'est rendre incomplet un ensemble, une série de choses semblables par la suppression ou le remplacement d'un ou de plusieurs éléments qui les composaient, séparer ce qui était pareil, uni; déparier, désassortir. *Dépareiller* une collection, un service à liqueurs.

*Déparer* c'est altérer le bel aspect, l'harmonie d'un ensemble, nuire à la beauté d'un site, l'enlaidir, priver quelque chose de sa parure. Ces constructions déparent le paysage.

(*Défense du français*, n° 492, sept. 2007)

## «Desk»

Ce terme anglais signifiant «pupitre, chaire; bureau» manquait encore au lexique des «franglophones». Lacune opportunément comblée par le Petit Robert, l'anglophage le plus vorace de nos dictionnaires usuels.

«*Desk*: Secrétariat de rédaction (d'une agence de presse, d'un journal, d'une chaîne de télévision, d'une station de radio). Un desk central.»

On pourrait encore ajouter: bureau de réception, d'accueil, salle des dépêches, bureau à l'étranger, etc.

Anglicisme d'autant plus inutile qu'il est, comme on le voit, d'une extrême imprécision.

(*Défense du français*, n° 492, sept. 2007)

## Expertise / Expérience

«L'opérateur suisse compte profiter de l'expertise de la société italienne dans la télévision via Internet.» Cette phrase, relevée dans un quotidien genevois, révèle un emploi aberrant du mot *expertise*.

Sous l'influence de l'anglais, il prend abusivement le sens de «compétence, expérience». Un tel glissement de sens peut créer une confusion pouvant entraîner une totale incompréhension du texte.

En français, *expertise* signifie *a)* procédure qui consiste à requérir l'avis d'un ou de plusieurs experts à l'occasion d'un litige. Expertise médicale, judiciaire. Rapport d'expertise; contre-expertise; *b)* examen, estimation par un expert d'un objet d'art ou d'un objet de collection.

Le Dictionnaire de l'Académie française est formel: «Est à bannir: expertise employé absolument dans le sens de compétence, savoir-faire, qualité d'une personne experte.»

(*Défense du français*, n° 492, sept. 2007)